

# Délais avant transfert et levée des précautions gouttelettes et contact des patients atteints de COVID-19

Version 3 – 4 novembre 2020

Les délais avant transfert et levée des précautions complémentaires d'hygiène exposés ci-dessous tiennent compte de l'actualisation des recommandations du HCSP du 23/10/2020.

La situation des personnes âgées ( $\geq 75$  ans) doit, en particulier, être évaluée au cas par cas. En effet certaines personnes âgées sont plus fragiles que d'autres avec un risque accru de forme grave et de décompensation entre le 8<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> jour. Par ailleurs, les délais de contagiosité restent mal connus et lever trop tôt les précautions complémentaires d'hygiène exposerait les voisins de chambre, qui sont eux-mêmes à risque élevé de forme grave, à un risque d'acquisition nosocomiale. Pour ces raisons dans le texte ci-dessous, les personnes âgées fragiles sont considérées dans la même catégorie de précautions que les patients ayant fait une forme grave ou immunodéprimés. Néanmoins, l'évaluation par le clinicien prenant en charge le patient doit permettre d'adapter les délais à la situation clinique du patient.

NB : les délais de levée des précautions complémentaires d'hygiène décrits ci-dessous s'appliquent aux patients atteints de COVID-19 qu'ils soient ou non pris en charge dans un secteur dédié COVID.

## SORTIE D'HOSPITALISATION EN MCO D'UN PATIENT NON IMMUNODEPRIME ATTEINT DE COVID-19

Sortie du secteur MCO, possible vers :

- Le domicile : éviction professionnelle jusqu'au 8<sup>ème</sup> jour après le début des symptômes **ET** au moins 48 heures après amélioration des symptômes. Maintien des gestes barrières au-delà.
- Un SSR, un SLD ou une EHPAD:
  - à partir du 8<sup>ème</sup> jour après la date de début des symptômes ou, si inconnue, après la date de la 1<sup>ère</sup> PCR positive
  - **ET** au moins 48 heures après disparition de la fièvre vérifiée par une température inférieure à 37,8°C (en l'absence de toute prise d'antipyrétique depuis au moins 12 heures) **ET** nette amélioration de l'état respiratoire définie par un besoin en oxygène  $\leq 2$  L/mn pour maintenir une SaO<sub>2</sub> au repos  $\geq 95$  %
  - **AVEC**, lors de la sortie du secteur COVID, des précautions gouttelettes et contact pendant les 7 jours suivants, soit 14 jours au total.
  - Au-delà de ces 14 jours au total, les précautions complémentaires peuvent être levées.
  - Pas de PCR avant transfert, sauf si transfert nécessaire avant les délais recommandés : si charge virale élevée (Ct  $\leq 33$ , cf. algorithme SFM), transfert non autorisé avant J8.

## PATIENT SORTANT DE REANIMATION, OU AYANT EU UNE FORME GRAVE, OU IMMUNODEPRIME, OU PATIENT AGE FRAGILE

Sortie possible vers MCO, un SSR, un SLD, une EHPAD ou vers le domicile :

- à partir du 10<sup>ème</sup> jour après la date de début des symptômes ou, si inconnue, après la date de la 1<sup>ère</sup> PCR positive ou si inconnue après la date d'entrée en réa.
- **ET** au moins 48 heures après disparition de la fièvre vérifiée par une température inférieure à 37,8°C (en l'absence de toute prise d'antipyrétique depuis au moins 12 heures) **ET** nette amélioration de l'état respiratoire définie par un besoin en oxygène  $\leq 2$  L/mn pour maintenir une SaO<sub>2</sub> au repos  $\geq 95$  %
- **AVEC**, des précautions complémentaires gouttelettes et contact pendant les 14 jours suivant le transfert, soit un total de 24 jours après le début des symptômes.
- Au-delà, les précautions complémentaires peuvent être levées.
- Pas de PCR avant transfert, sauf si transfert nécessaire avant les délais recommandés : si charge virale élevée (Ct  $\leq 33$ , cf. algorithme SFM), transfert non autorisé avant J10.

## DECOUVERTE FORTUITE D'UNE PCR POSITIVE CHEZ UN PATIENT ASYMPTOMATIQUE SANS ANTECEDENT CONNU DE COVID

- Mettre en place les précautions gouttelettes et contact jusqu'au 8<sup>ème</sup> jour (10<sup>ème</sup> jour si immunodéprimé) après la date de la première PCR positive.
- Pas de PCR avant transfert, sauf si transfert nécessaire avant les délais requis : si charge virale élevée (Ct  $\leq 33$ , cf. algorithme SFM), transfert non autorisé avant J8 (J10 si immunodéprimé).

## RETOUR DIRECT A DOMICILE SANS HOSPITALISATION

- Eviction professionnelle jusqu'au 8<sup>ème</sup> jour (10<sup>ème</sup> jour si immunodéprimé) après le début des symptômes **ET** au moins 48 heures après amélioration des symptômes. Maintien des gestes barrières au-delà.

## RE-HOSPITALISATION D'UN PATIENT AVEC ANTECEDENTS DE COVID-19

- **Pas d'indication à réaliser systématiquement une PCR.**
- Si délai inférieur à 14 jours (24 jours si immunodéprimé) depuis les premiers symptômes, prise en charge en précautions gouttelettes et contact.

- Si délai supérieur à 14 jours (24 jours si immunodéprimé) :
  - patient asymptomatique : pas de PCR, précautions standard, pas de précautions complémentaires.
  - patient avec symptômes évocateurs de COVID : refaire PCR et tenir compte à la fois du tableau clinique, du contexte de l'hospitalisation (terrain, service accueillant des patients à haut risque de COVID-19 sévère...) et de la quantité de virus excrété pour déclencher ou non des précautions complémentaires d'hygiène et un contact tracing.

A titre indicatif, selon l'avis de la SFM du 07/10, les valeurs du Ct peuvent être interprétées selon les critères suivants (les valeurs indiquées font référence à la technique CNR IP4, pour les autres techniques se reporter à l'abaque de concordance des techniques dans l'avis SFM):

- Ct  $\leq$  33 : excrétion virale significative
- Ct  $>$  33 : excrétion virale modérée voire très faible

Dans ces cas particuliers, la décision de mettre en place des précautions d'hygiène peut être prise après avis concertés d'un infectiologue, d'un virologue et de l'équipe d'hygiène.

## REFERENCES

---

- Avis du HCSP du 23 octobre 2020 relatif au délai de transfert en SSR ou en Ehpad des patients ayant présenté un Covid-19.
- Avis du 7 octobre 2020 de la Société Française de Microbiologie (SFM) relatif à l'interprétation de la valeur de Ct (estimation de la charge virale) obtenue en cas de RT-PCR SARS-CoV-2 positive sur les prélèvements cliniques réalisés à des fins diagnostiques ou de dépistage Version 3 \_ 07/10/2020
- Rapport HCSP du 23 juillet 2020 relatif à l'actualisation de la prise en charge des patients atteints de Covid-19.
- Avis HCSP du 8 juillet 2020 relatif à la conduite à tenir en fonction du statut virologique SARS-CoV-2 chez une personne testée dans le cadre du dépistage ou du contact-tracing.

---

Rédaction : Sandra Fournier, Olivier Drunat, Pierre Frange, Jean-Michel Molina, Eric Pautas

Relecture : Equipes opérationnelles d'hygiène

Validation : Christine Guéri

Mise à jour V2 : proposition d'interprétation pour les cas de PCR positive chez un patient avec antécédent de COVID.

Mise à jour V3 : modification selon avis du HCSP relatif au délai de transfert en SSR ou en Ehpad des patients ayant présenté un Covid-19 du 23 octobre 2020 (PCR si transfert nécessaire avant les délais recommandés).